



COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-068

Séance du 17 septembre 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	13
Absents	2

Date de convocation
11/09/2026

Date d'affichage
11/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame LAFFUITTE Camille, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame BARBIN Tanya, Monsieur MARTINEZ Thierry, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Madame AGUILAR Catherine, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur ANASTASY William, Madame MAURIN Manon, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame PONS Dorine.

Procurations :

Absents excusés : Madame MAHEO Stéphanie, Monsieur HENRY Claude.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent Périodique Polyvalent permanent à temps non complet afin de permettre l'accompagnement des maternelles à la cantine (de 12h00 à 12h10).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-**DÉCIDE** de porter à compter du 18 septembre 2026 de 28h53 à 29h24 le temps hebdomadaire moyen de temps de travail d'un emploi d'Agent qualifié auprès d'enfants.

-**D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2026.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR



Le Maire,
Gérald MISSOUR

G. MISSOUR

Recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois